



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Objecteurs de conscience

Question écrite n° 45798

Texte de la question

Le projet de budget 1997 du ministère des affaires sociales, dans son titre III, chapitre 37-01, subit une réduction de l'ordre de 30 %. M. Jean-Pierre Chevènement demande à M. le ministre du travail et des affaires sociales si cette réduction n'entraînera pas de graves conséquences pour les associations accueillant des objecteurs de conscience et ayant déjà procédé au versement de la solde et des indemnités des objecteurs. Il est à craindre en effet qu'un retard de remboursement supérieur à douze mois, associé à une telle réduction de crédits, amènerait l'État à ne pas faire face aux engagements pris, dès lors qu'il a autorisé l'affectation des objecteurs pour des contingents précédents. Il lui demande de clarifier ce point.

Données clés

Auteur : [M. Chevènement Jean-Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45798

Rubrique : Service national

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1996, page 6261